

Brambles

Code de conduite

Construire un avenir plus durable fondé sur notre Charte des valeurs. Notre objectif est de promouvoir un environnement de travail favorisant l'intégrité et le respect à l'égard de notre personnel, de la chaîne logistique, de notre entreprise, de l'environnement et des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.

UN MESSAGE DU PDG

L'objectif de Brambles est de donner chaque jour accès à l'essentiel. Les chaînes logistiques internationales sont en constante évolution. Il est donc crucial que nous mettions en avant l'importance de nos activités, non seulement dans notre secteur, mais aussi dans la société et dans le monde entier. En tant que colonne vertébrale invisible de la chaîne logistique mondiale, nous pouvons avoir une influence positive sur les communautés et leurs habitants.

Le Code de conduite de Brambles décrit nos valeurs fondamentales et nos normes en matière de conduite commerciale. Le Code reflète notre engagement à faire ce qui s'impose chaque jour, en agissant conformément à des normes d'intégrité et déontologiques les plus élevées. Le respect de ces valeurs nous permettra non seulement d'améliorer la chaîne logistique mais aussi de faire la différence au sein des collectivités dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités.

Il incombe à chacun d'entre nous de respecter la culture de conformité et d'éthique chez Brambles parce que les mesures ou décisions que nous prenons sont susceptibles d'affecter notre réputation et les résultats que nous cherchons à atteindre. En adhérant aux principes énoncés dans le Code de conduite, chacun d'entre nous fait preuve de leadership et d'engagement envers Brambles. Je vous encourage à vous familiariser avec le Code de conduite et la Politique Speak Up (Exprimez-vous). **Exprimez-vous !** si vous observez ou soupçonnez un comportement douteux.

Nous sommes entourés de collègues formidables et notre société a un impact positif sur le monde : ce ne sont là que quelques-unes des raisons pour lesquelles je suis si fier de diriger cette entreprise. Ensemble nous avons un véritable rôle à jouer et pouvons contribuer au développement d'une approche plus intelligente et plus durable pour notre avenir à tous.



Graham Chipchase
Président-directeur général

Sommaire

Introduction	3
Protéger nos collègues et notre milieu de travail	9
Protéger la chaîne logistique	14
Protéger notre entreprise et nos actionnaires	20
Protéger nos communautés	24

INTRODUCTION

- Notre Code de conduite : Le fondement de la déontologie
- En quoi le Code me concerne-t-il ?
- Comment puis-je appliquer le Code ?
- Où puis-je trouver les politiques d'entreprise de Brambles ?
- Que se passe-t-il si quelqu'un enfreint les normes énoncées dans le Code ?
- À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions ou des suspicions de méfaits ?
- Que se passe-t-il si je m'exprime ?
- Nous ne tolérons pas les représailles

Introduction

Notre Code de conduite : Le fondement de la déontologie

Nous nous engageons à faire ce qui s'impose chaque jour. Cela signifie que nous exerçons nos activités avec honnêteté et transparence, conformément à notre Charte des valeurs et à l'ensemble des lois, règles et règlements applicables ainsi qu'aux politiques, procédures et directives de notre entreprise. En effet, nous agissons avec la plus grande intégrité et nos valeurs éthiques solides sont de constantes sources de motivations.

Par le biais de notre Code de conduite, nous avons intégré notre Charte des valeurs dans le cadre de nos activités chez Brambles. Notre Code décrit nos relations avec nos employés, nos clients et nos fournisseurs, nos actionnaires et les communautés dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités.



Notre charte des valeurs

Notre objectif est de donner chaque jour accès à l'essentiel. En ce sens, grâce à nos 300 millions d'actifs en perpétuel mouvement dans plus de 55 pays dans le monde, nous acheminons plus de marchandises vers plus de personnes et plus de destinations par rapport à toute autre organisation internationale. Mais notre mode opératoire est tout aussi important que ce que nous faisons.

Notre Code exige que chacun d'entre nous fasse ce qui s'impose chaque jour. Cependant, il n'est pas toujours évident de déterminer ce qui est juste, équitable ou conforme, surtout lorsque nous sommes confrontés à des pressions commerciales ou des priorités divergentes. Si vous faites face à une situation difficile, prenez le temps de consulter notre Charte des valeurs :

- **Le client est la source de tout.** Nous traitons nos clients de la manière dont nous aimerions être traités. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins, nous comprenons leurs ambitions et objectifs, nous proposons de la valeur et une qualité inégalées, nous réduisons les coûts au niveau de la chaîne logistique et nous réduisons la quantité de déchets dans l'environnement.
- **Nous avons une passion pour le succès.** Le succès et l'excellence sont notre passion.
- **Nous tenons nos engagements en matière de sécurité, de diversité, de travail d'équipe et envers notre personnel.** Nous savons que nous devons le succès de Brambles à des personnes issues d'horizons divers avec des idées et des intérêts différents. C'est pourquoi nous encourageons les débats constructifs et les divergences d'opinions.
- **Nous croyons en une culture d'innovation.** Nous encourageons l'innovation partout et en tout temps. N'ayez pas peur de prendre des risques (dans le respect de l'éthique bien sûr), d'inspirer la créativité et de tirer des conclusions des résultats.
- **Nous nous efforçons d'agir en toute légalité de façon éthique et de travailler dans l'intégrité et le respect des spécificités culturelles et de l'environnement dans lequel nous évoluons.** Nous sommes des chefs de file en matière de développement durable et d'économie circulaire. Il ne s'agit pas d'un slogan ni d'une campagne de marketing mais de la façon dont nous exploitons notre entreprise ; il s'agit de notre mode de vie. Pour placer Brambles en position de leader mondial sur le plan environnemental, social et économique, il incombe à chacun d'entre nous de faire ce qui s'impose, même si cela peut s'avérer difficile. Posez-vous les questions suivantes : « est-ce que j'agis en toute légalité, de façon éthique et avec intégrité ? » « ai-je le courage nécessaire de contribuer au développement d'un avenir meilleur et plus durable ? ».

Veillez consulter notre [Politique de responsabilité sociale de l'entreprise](#) pour découvrir comment nous avons intégré notre Charte des valeurs dans le cadre de nos activités chez Brambles.

En quoi le Code me concerne-t-il ?

Les personnes travaillant pour ou représentant Brambles se doivent de respecter et suivre le Code de conduite de Brambles. On peut citer par exemple les administrateurs, les dirigeants et les employés de Brambles et les filiales et sociétés affiliées contrôlées de Brambles ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés.

Comment puis-je appliquer le Code ?

Le Code fournit un cadre commun de comportements à tous les employés de Brambles, où qu'ils se trouvent dans le monde et quel que soit leur employeur direct ou leur fonction. Le Code exige que nous nous conformions à toutes les lois, règles et règlements applicables, ainsi qu'aux politiques, procédures et lignes directrices de la société, et que nous agissions de façon éthique avec honnêteté et intégrité. Prenez le temps de lire le Code pour comprendre les attentes de Brambles et voir dans quelle mesure ces attentes vous concernent et s'appliquent à votre poste. Consultez le Code si vous faites face à une situation particulière, surtout si cette situation pourrait présenter des risques juridiques ou éthiques pour vous ou Brambles.

Bien que le Code soit exhaustif, il n'englobe pas tout et de ce fait il ne peut prévoir toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les politiques citées dans le présent Code ainsi que les politiques, procédures ou lignes directrices détaillées élaborées par votre entreprise conformément aux exigences locales. Consultez également votre responsable, un membre de l'équipe juridique ou des ressources humaines ou appelez la ligne d'assistance téléphonique Speak Up pour obtenir des conseils.

Quels sont nos principes généraux de l'intégrité professionnelle ?

Le Code ne décrit pas toutes les pratiques commerciales et ne répond pas à toutes les questions. Si vous n'êtes pas certain de la bonne procédure à suivre, pensez aux principes généraux de l'intégrité professionnelle :

- Toutes les activités professionnelles doivent être réalisées conformément aux législations et aux réglementations du pays ou des pays dans lesquels l'entreprise est située.

- Nous rivalisons avec la concurrence de manière équitable dans les marchés que nous desservons.
- Nous devons travailler en toute sécurité et appliquer les bonnes pratiques de l'industrie pour la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés, clients, fournisseurs et des communautés dans lesquelles nous opérons.
- Nous devons aspirer à apporter des avantages à long terme à Brambles, plutôt que des avantages à court terme aux individus aux dépens des intérêts à long terme de l'organisation.
- Nous croyons dans les personnes et le travail d'équipe et c'est pourquoi nous avons besoin de la coopération des collègues de l'ensemble du Groupe pour atteindre nos objectifs.
- Notre discours et nos actions doivent faire preuve de respect envers les différentes personnes et cultures avec lesquelles nous travaillons et leurs droits humains.
- Les activités de corruption sont inacceptables. Aucun pot-de-vin ou paiement similaire ne sera versé à, ou accepté de, toute autre partie.
- Toutes les transactions commerciales doivent être consignées de manière appropriée et exacte.
- Les commerciaux, les consultants et autres conseillers similaires doivent être désignés conformément à ces principes et rémunérés à un taux proportionnel à la valeur de leurs services.
- Les actifs et les informations confidentielles doivent être entièrement protégés et ne doivent pas être utilisés par les employés à des fins personnelles.
- Le personnel ne doit pas participer à des activités impliquant, ou susceptibles d'être perçues comme impliquant, un conflit d'intérêts entre ses intérêts personnels et les intérêts de Brambles.
- Brambles ne fait aucun don à des partis politiques.

Où puis-je trouver les politiques d'entreprise de Brambles ?

Les politiques de Brambles sont disponibles sur Walter. Vous pouvez consulter les politiques qui étayent le Code de conduite en cliquant sur les liens figurant dans le Code, en accédant au Forum juridique et conformité sur Walter ou en demandant une copie papier auprès de votre direction de votre site ou centre de service. Ces politiques proposent des détails supplémentaires sur des sujets particuliers couverts par le Code et abordent également d'autres sujets qui ne sont pas traités dans le Code. Il incombe à chaque employé de Brambles de connaître, de comprendre et de suivre l'ensemble des politiques de Brambles.

Que se passe-t-il si quelqu'un enfreint les normes énoncées dans le Code ?

Le respect du Code de conduite constitue une condition de votre emploi. Le non-respect du Code peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



À qui puis-je m'adresser si j'ai des questions ou des suspicions de méfaits ?

La confiance et l'intégrité sont des notions essentielles pour Brambles. Toute mauvaise conduite et faute professionnelle constitue un abus de confiance et menace notre réputation et notre entreprise. • Le meilleur moyen de protéger cette confiance est que les employés ayant des suspicions sincères de méfaits sachent qu'ils peuvent s'exprimer dans un environnement sûr, sans crainte de représailles ni d'intimidation. Bien qu'il puisse être difficile de s'exprimer, notre Charte des valeurs exige que nous fassions ce qui s'impose, même si cela peut s'avérer difficile.

Veillez consulter la [Politique Speak Up](#) pour obtenir de plus amples informations sur la procédure à suivre si vous devez signaler un méfait.

Faire ce qui est juste . . . Nous incarnons tous la conformité

Vous disposez de différents moyens de signalement des méfaits en vertu de notre [Politique Speak Up](#).

Vous pouvez contacter :

- Votre manager direct ;
- Vos supérieurs hiérarchiques ;
- Un membre de l'équipe juridique, de l'équipe chargée de la conformité ou de l'équipe d'audit interne ou externe ;
- Le Président du Conseil d'administration de Brambles ; ou
- Le Président du Comité d'Audit de Brambles.

De plus, vous pouvez contacter notre ligne d'assistance téléphonique Speak Up qui permet de signaler toute situation inquiétante 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par le biais d'un fournisseur tiers indépendant. Pour contacter la ligne d'assistance téléphonique Speak Up et signaler un méfait, rendez-vous sur www.brambles.ethicspoint.com. Vous y retrouverez une liste des numéros de téléphone nationaux, régionaux, locaux ou sans frais ainsi que des liens vers le système de signalement en ligne. Vous pouvez aussi appeler le numéro de téléphone figurant sur les affiches Speak Up affichées sur votre site.

Que se passe-t-il si je dois m'exprimer ?

Brambles répondra à toutes les demandes de conseils ou d'informations et procédera à une enquête, le cas échéant, de chaque signalement de méfaits, en particulier les violations du présent Code, des politiques de l'entreprise et des lois ou règlements applicables. Tout signalement de méfait sera pris au sérieux et fera l'objet d'une enquête confidentielle.

Signaler des inquiétudes

Q : J'ai contacté mon responsable pour lui faire part d'une situation qui, à mon avis, enfreint le Code. Je ne pense pas qu'il ait pris une quelconque mesure et m'a dit de ne pas m'inquiéter. Je suis inquiet. Que dois-je faire ?

R : Nous vous encourageons à d'abord vous entretenir avec votre responsable parce qu'il lui incombe de favoriser un cadre professionnel éthique et de respecter le Code. Toutefois, si vous préférez ne pas parler à votre responsable pour quelque raison que ce soit ou si vous estimez que votre inquiétude n'a pas été prise en compte, vous devriez alors contacter vos supérieurs hiérarchiques, un membre de l'équipe juridique ou appeler la ligne d'assistance téléphonique Speak Up.

Enquête impartiale

Q : Que se passe-t-il si on m'accuse d'un méfait même si je n'ai rien fait de mal ?

R : Brambles évite de présumer qu'un méfait a été commis simplement parce que quelqu'un l'a signalé. Nous procéderons plutôt une enquête impartiale, sans émettre d'hypothèses ni de présomptions au sujet de la plainte ou des parties en cause.



0 tolérance pour les représailles

Il convient de rappeler que Brambles ne tolère ni les représailles ni l'intimidation. Cela signifie que personne dans l'entreprise ne peut vous pénaliser de quelque façon que ce soit si vous avez un motif raisonnable de soupçonner un problème.

Nous incarnons tous la conformité

Nous incarnons tous la conformité. Cela signifie que les employés de Brambles ont la possibilité et la responsabilité d'améliorer notre culture de l'éthique et de la conformité. Il incombe tout particulièrement aux responsables, y compris les cadres supérieurs et les dirigeants, de montrer la voie à suivre. Nous attendons de nos responsables qu'ils créent une culture dans laquelle tous les employés comprennent leurs responsabilités et se sentent à l'aise d'exprimer leurs inquiétudes sans craintes de représailles ou d'intimidation.

Nos responsables doivent :

- Donner personnellement l'exemple en matière d'intégrité. Cela signifie qu'ils doivent servir de modèles, non seulement par des paroles mais aussi par des actes ;
- Promouvoir une culture axée sur l'honnêteté et l'éthique. Ils doivent par conséquent s'assurer que les employés comprennent que les résultats commerciaux ne sont jamais plus importants que le respect de la déontologie, du Code et des autres politiques de Brambles ;
- Reconnaître et récompenser les comportements qui reflètent le Code et notre Charte des valeurs ;
- Créer un environnement ouvert où chaque employé peut exprimer ses inquiétudes librement ;
- Aider à faire appliquer le Code ; et
- Signaler toute violation ou violation potentielle du Code par les voies appropriées et en temps opportun, comme stipulé dans les [Lignes directrices du groupe pour le signalement des incidents graves](#).

Comme vous le lirez plus en détail dans notre [Politique d'entreprise en matière de divulgations et de communications continues](#), certains membres de la direction de Brambles doivent soumettre des informations complètes, justes et précises notamment auprès de la Bourse australienne et via d'autres communications publiques en ce qui concerne notre situation financière. Naturellement, ces déclarations et la façon dont ils agissent dans ce domaine reflètent la façon dont Brambles est perçu par le monde extérieur. Il est donc impératif que les responsables informent les dirigeants de Brambles de toute violation ou violation potentielle du Code qui pourrait avoir une incidence sur les informations issues de l'entreprise. Pour de plus amples renseignements sur ce qui doit être signalé par les responsables et déterminer à qui ce signalement doit être communiqué, veuillez consulter les [Lignes directrices du groupe pour le signalement des incidents graves](#).



PROTÉGER NOS COLLÈGUES ET NOTRE MILIEU DE TRAVAIL

- Nous nous protégeons mutuellement
- La diversité
- Les droits de l'homme
- Le travail des enfants
- Le travail forcé
- La liberté d'association
- La protection de la vie privée des employés
- Nous évitons les conflits d'intérêts dans notre milieu de travail

Protéger nos collègues et notre milieu de travail

L'esprit d'entreprise de nos employés est l'un de nos plus grands atouts chez Brambles. C'est pourquoi nous nous engageons à traiter nos employés de façon juste et équitable. Les employés doivent sentir qu'ils peuvent discuter en toute confidentialité de tout problème lié à leur emploi chez Brambles. Ils devraient être en mesure de signaler tout problème sachant que Brambles répondra de manière équitable, impartiale, confidentielle et aussi rapidement que possible.

Nous nous engageons également à assurer la sécurité et la sûreté de nos employés.

Nous nous protégeons mutuellement

Brambles se conforme à toutes les lois applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement. C'est dans cet esprit que nous développons et suivons des procédures de travail sûres pour assurer la sécurité au travail et éviter les blessures. Vous devrez donc :

- Comprendre et respecter toutes les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement qui vous concernent ou s'appliquent à votre site ou exploitation ;
- Ne jamais compromettre les procédures de sécurité dans le but de respecter les objectifs opérationnels;
- Agir pour protéger votre santé et votre sécurité, ainsi que celles de vos collègues.
- Suivre des pratiques professionnelles sûres et signaler tous les dangers, incidents et accidents évités de justesse dans le milieu de travail ;
- Remettre en question les opérations dangereuses ou inappropriées et demander l'arrêt des travaux au besoin afin d'y remédier ; et
- Signaler tout incident grave lié à la santé, la sécurité ou l'environnement à l'équipe de direction de Brambles.

Pour plus d'informations sur la façon dont Brambles s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de santé, de sécurité et d'environnement, veuillez consulter la [Politique en matière de santé et de sécurité](#).

En outre, Brambles s'engage à atteindre un objectif Zéro accident. Cela signifie aucune blessure, aucune détérioration de l'environnement et aucun effet négatif sur les droits de l'homme et nous nous engageons à atteindre cet objectif. Pour respecter ces principes, Brambles a adopté une [Charte zéro accident](#). Cette Charte énonce les valeurs et les comportements requis pour travailler en toute sécurité et assurer le respect de l'environnement. Elle s'applique à tout ce que nous faisons, notamment la construction, la réparation de notre équipement, la conduite de camions ou de chariots élévateurs et l'élimination des déchets.



Faire ce qui est juste. . . Nous incarnons tous la conformité

Pour éliminer ou se protéger contre les dangers, il faut commencer par les identifier et les signaler. Signalez tous les incidents et les presque-accidents. Exprimez-vous et parlez-en à votre responsable ou à un membre de l'équipe chargé de la santé, de la sécurité et de l'environnement si avez constaté des dangers qui ont été négligés ou ignorés. On peut citer les exemples suivants :

- Les permis réglementaires n'ont pas été obtenus ou respectés ;
- Le non-respect des politiques, procédures ou pratiques de sécurité, même si de tels écarts sont devenus habituels ou réguliers ;
- L'entretien inadéquat des outils ou de l'équipement ;
- La conduite dangereuse ; et
- Les protections de machine sont manquantes ou l'équipement de protection individuelle est défectueux ou manquant.

La diversité

Chez Brambles, nous accueillons des employés issus de carrières et d'horizons différents. Nos différences et nos points de vue divergents renforcent notre capacité d'innovation pour mieux servir nos clients. Nous nous engageons depuis longtemps en faveur de l'égalité des chances. Dans notre environnement de travail, nous ne tolérons pas la discrimination et/ou le harcèlement fondés sur la race, le sexe, la couleur de peau, la nationalité ou l'origine nationale, la classe sociale, la religion, l'âge, le handicap, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'identification sexuelle, les opinions politiques ou tout autre statut protégé par les lois applicables. Nous nous traitons mutuellement avec respect, nous valorisons les contributions de nos collègues et nous nous efforçons de trouver un terrain d'entente.

Dans chaque pays et chaque culture, notre objectif est d'être un employeur de choix. Nous recrutons, embauchons, plaçons, formons, rémunérons et promovons les meilleures personnes pour chaque poste sur la base du mérite et des compétences professionnelles. Nous ne tolérons pas le manque de respect, les comportements inappropriés, les mauvais traitements, ni quelque forme de représailles sur le lieu de travail et dans toute circonstance professionnelle hors du lieu de travail. Notre engagement à l'égard de ces valeurs est énoncé dans notre Politique sur la [diversité](#) et [les droits de l'homme](#) et dans notre [Politique mondiale sur la dignité au travail](#).

En tant qu'employé de Brambles, vous devez :

- Soutenir les efforts de Brambles visant à développer et encourager une main-d'œuvre diversifiée ;
- Être attentif à la façon dont vous interagissez avec vos collègues sur le lieu de travail, en particulier les collègues qui occupent des postes ayant moins de responsabilités. Traiter les autres de manière équitable, avec respect et dignité, et ne jamais harceler, intimider ni faire preuve de discrimination ;
- Interagir avec les collègues de façon professionnelle, y compris dans le cadre de conversations, réunions, communications via courrier électronique ou d'autres formes d'échanges en ligne, et créer un environnement ouvert et positif qui valorise les opinions des autres. Être vigilant et signaler la discrimination, le harcèlement ou l'intimidation ; et
- Vous exprimer en contactant votre responsable, un membre de l'équipe juridique ou des ressources humaines ou utiliser l'un des mécanismes décrits dans la politique Speak Up, comme par exemple appeler la ligne d'assistance téléphonique Speak Up si vous constatez ou êtes victime de discrimination, de harcèlement, d'intimidations ou de représailles.

Les droits de l'Homme

Le respect des droits de l'Homme est fondamental pour Brambles et pour les communautés dans lesquelles nous opérons. En conséquence, nous respectons toutes les lois interdisant le travail des enfants, le travail forcé et obligatoire, la traite des personnes et la discrimination ou le harcèlement au travail. Nous respectons également toutes les lois sur les salaires et les heures de travail et toutes les lois relatives à la vie privée, la liberté d'association, la négociation collective, l'immigration et le temps de travail. En particulier :

Le travail des enfants

Nous ne tolérons aucun travail des enfants dans nos opérations ou celles de nos fournisseurs. Nous considérons que tout travail est dangereux, relève de l'exploitation ou est destructeur s'il commence à un âge trop précoce. Par conséquent, nous n'employons pas d'enfants — et nous ne faisons pas d'affaires avec des fournisseurs qui emploient des enfants — de moins de 15 ans, sous l'âge légal de la scolarité obligatoire ou n'ayant pas l'âge minimum pour travailler dans le pays, selon l'âge le plus élevé. En outre, nous n'emploierons pas de personne âgée de moins de 18 ans si celle-ci est susceptible d'effectuer un travail qui pourrait être considéré comme dangereux et nous ne collaborerons pas avec des fournisseurs qui ne respectent pas cette règle.

Le travail forcé

Dans le cadre de nos activités et de celles de nos fournisseurs, nous interdisons le recours à toute forme de travail forcé, notamment le travail dans les prisons, le travail en servitude, le travail forcé, le travail forcé par les autorités militaires, l'esclavage et toute forme de traite des personnes.

Soyez un allié

Si vous soupçonnez que quelqu'un a été harcelé ou intimidé, exprimez-vous. Il est essentiel de défendre, protéger et reconnaître le concept d'égalité et les droits de vos collègues chez Brambles. Après tout, si vous deviez faire face à une situation de harcèlement ou d'intimidation, vous apprécieriez peut-être que vos collègues s'expriment en votre nom.

La liberté d'association

Nous respectons le droit de chacun à la liberté d'association. Nous sommes liés à nos employés par des accords collectifs et individuels, conformément aux lois, coutumes et pratiques locales.

La protection de la vie privée des employés

Chez Brambles, nous respectons et protégeons la vie privée des personnes et nous utiliserons, conserverons et transférerons les données à caractère personnel conformément à la Politique mondiale de confidentialité, la Politique mondiale de confidentialité des données des employés et l' Addendum pour l'Union européenne. De plus, nous nous efforcerons de :

- Mettre en place des mesures de protection informatiques, physiques et procédurales pour protéger la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel que nous recueillons ;
- Permettre uniquement à des personnes dûment formées et autorisées d'accéder aux données à caractère personnel ; et
- Respecter toutes les lois applicables en matière de confidentialité des données.

En tant qu'employé de Brambles, vous devez conserver de manière confidentielle et en toute sécurité toutes les données à caractère personnel auxquelles vous avez accès. Pour ce faire, suivez les cinq étapes suivantes :

- 1. Analyser.** De quelles données à caractère personnel disposez-vous et à quelles données à caractère personnel pouvez-vous accéder ? Ne pensez pas seulement aux courriers électroniques. Pensez également aux dossiers papier et à l'accès aux systèmes, aux dossiers partagés et aux salles d'archives.
- 2. Réduire.** Si vous n'avez pas besoin d'avoir accès à un document, ne le gardez pas. Contactez l'administrateur système concerné pour réduire ou supprimer votre accès. Réduire les données à caractère personnel en votre possession facilite la protection des informations dont vous avez besoin.
- 3. Sécuriser.** Si vous disposez de données à caractère personnel, il vous incombe de veiller à leur sécurisation.

4. Détruire. Si vous n'avez pas besoin d'un document, ne le gardez pas. À moins que la loi ne vous oblige à conserver les données à caractère personnel, supprimez les informations électroniques et détruisez les copies papier conformément à la [Global Retention Policy](#) de Brambles.

5. Rester vigilant. Vous êtes notre meilleure ressource en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel. Par exemple, si vous recevez un courrier électronique d'une personne que vous ne connaissez pas, ne l'ouvrez pas et ne répondez pas au courrier électronique. Appelez l'expéditeur pour confirmer la validité du message ou signalez le courrier électronique comme suspect.

Pour plus d'informations sur l'engagement de Brambles en faveur des droits de l'homme, veuillez consulter la [Politique sur la diversité](#), la [Politique des droits de l'homme](#), la Politique mondiale de confidentialité, la Politique mondiale de confidentialité des données des employés, et l' Addendum pour l'Union européenne de Brambles.

Nous évitons les conflits d'intérêts dans notre milieu de travail

Nous éviterons toute situation qui pourrait créer ou sembler créer un conflit d'intérêts entre nos intérêts personnels et les intérêts de Brambles. Nos décisions opérationnelles doivent être régies par notre bon sens, notre objectivité et notre loyauté envers Brambles et nos actionnaires, et non pas par nos intérêts personnels.

Les conflits d'intérêts

Q : Pouvez-vous donner quelques exemples de conflits d'intérêts ?

R : On peut citer les exemples suivants :

- Faire appel aux services d'une entreprise de transport routier que vous ou votre famille détenez pour fournir un soutien logistique à Brambles.
- Créer votre propre entreprise qui fournit des produits et services similaires à ceux de Brambles.
- Fournir des services de conseil à une entreprise qui souhaite collaborer avec Brambles.
- Accepter des cadeaux ou des voyages offerts par un fournisseur, puis attribuer un contrat à ce fournisseur.

Les activités extérieures

Les employés de Brambles doivent éviter les activités extérieures, comme les seconds emplois, les postes d'administrateurs ou de membres de conseils d'administrations entre autres, qui pourraient causer des conflits de loyauté ou interférer avec nos obligations envers Brambles.

S'impliquer dans des activités en dehors de Brambles permet de s'épanouir personnellement et de développer ses compétences. Toutefois, sachez que vous devrez peut-être vous protéger contre les conflits d'intérêts. Avant de vous engager dans des activités extérieures, vous devez vous assurer que ces activités n'affecteront pas votre capacité à prendre des décisions commerciales dans le meilleur intérêt de Brambles. Cela signifie que :

- Vos activités ne devraient pas nuire à votre capacité ni à votre responsabilité de prendre des décisions de façon objective et impartiale.
- Si vos activités personnelles ou financières peuvent interférer ou risquent d'interférer avec vos obligations envers Brambles, vous devez divulguer ces activités à votre responsable ou à un membre de l'équipe juridique ou des ressources humaines.
- Vous devez divulguer les intérêts financiers que vous pourriez avoir dans une société si ces intérêts personnels peuvent avoir un impact sur les activités de Brambles avec cette société.

L'objectif de Brambles n'est pas de vous empêcher de poursuivre des opportunités d'enrichissement ou de développement professionnel, mais de s'assurer que ces opportunités n'entrent pas en conflit avec les intérêts de l'entreprise. La divulgation d'un conflit d'intérêts ou d'un conflit d'intérêts potentiel ne signifie pas toujours que vous ne pourrez pas exercer une activité. Au contraire, il peut être possible de coopérer avec Brambles pour trouver une solution acceptable.

Rappelez-vous qu'il ne s'agit pas toujours de dire « non » mais en revanche c'est de toujours « savoir »

Un conflit d'intérêts ne constitue pas nécessairement une violation du Code de conduite de Brambles. Toutefois, le fait de ne pas divulguer correctement un conflit d'intérêts contreviendra toujours au Code.

La divulgation de conflits d'intérêts potentiels permet à votre responsable et aux ressources humaines d'atténuer les risques qui pourraient influencer vos décisions commerciales.

Les relations en milieu de travail

Brambles s'engage à ce que notre milieu de travail soit un environnement équitable exempt de tout sentiment de favoritisme. Bien que nous comprenions que des relations personnelles (familiales ou amoureuses) peuvent se développer dans notre environnement de travail, lorsque la législation locale le permet, nous vous encourageons vivement et respectueusement à en informer votre responsable. Ce point est particulièrement important lorsque de telles relations se créent au niveau fonctionnel ou des fonctions de la hiérarchie, car cela pourrait avoir un impact sur le processus décisionnel en matière d'emploi concernant l'autre partie. Si l'on estime que des incertitudes et des risques pourraient exister, on peut envisager la possibilité de réaffecter l'une ou l'autre des parties dans un autre service de l'entreprise sans qu'il y ait perte de statut ou de conditions, sous réserve de la législation locale. Nous comprenons que les relations se forment librement. Toutefois, nous devons prendre en compte l'équilibre du pouvoir qui peut exister dans les relations de travail. Les cas qui contreviendraient à nos politiques en matière de harcèlement et d'intimidation feront l'objet d'une enquête et seront traités avec la plus grande sévérité, ce qui peut aller jusqu'au licenciement. Vous devriez vous familiariser avec les politiques locales et, si vous souhaitez faire part de vos inquiétudes, contactez directement un membre de l'équipe juridique ou des ressources humaines ou utilisez l'un des mécanismes décrits dans la politique Speak Up, comme par exemple appeler la ligne d'assistance téléphonique Speak Up.



PROTÉGER LA CHAÎNE LOGISTIQUE

- La concurrence loyale
- La lutte contre la fraude
- La lutte contre la corruption
- La lutte contre le blanchiment d'argent
- Les sanctions
- Les taxes
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les principes énoncés dans notre Code

Protéger la chaîne logistique

Tout commence par le client. Cela signifie que nous nous efforçons d'offrir une valeur ajoutée exceptionnelle à nos clients, tout en restant toujours fidèles au Code et à nos normes élevées en matière d'intégrité.

Une entreprise éthique mène ses activités ouvertement et honnêtement et cherche à acquérir un avantage concurrentiel grâce à des pratiques commerciales dynamiques, justes et efficaces. Nous ne devons prendre aucune mesure qui enfreindrait une loi, un règlement ou une politique de Brambles applicable, y compris une loi, un règlement ou une politique de Brambles relative à la concurrence, la fraude, la corruption, au blanchiment d'argent, aux sanctions et restrictions commerciales ou aux taxes.

La concurrence loyale

Les lois sur la concurrence sont conçues pour promouvoir la concurrence et protéger les clients des pratiques commerciales déloyales. Ces lois et les politiques de Brambles interdisent les comportements jugés collusoires ou anticoncurrentiels, tels que la fixation des prix, la manipulation de soumissions d'offres, la division des clients ou des marchés, la limitation de la disponibilité des produits ou des services ou le refus de traiter avec des partenaires commerciaux spécifiques pour des raisons illicites. Chez Brambles, nous reconnaissons qu'un comportement non concurrentiel est mauvais pour nos clients, nous nous replions sur nous-mêmes, nous devenons suffisants. Par ailleurs, ce comportement est inacceptable pour la communauté au sens large. Le succès est notre passion car :

- Nous livrerons une concurrence équitable basée sur la qualité de nos produits et la solidité de nos services et conformément aux lois sur la concurrence dans les marchés où nous exerçons nos activités ; et
- Nous n'utiliserons pas de pratiques de fixation des prix ni de manipulation de soumissions d'offres, nous ne diviserons pas les clients ni les marchés, nous ne limiterons pas la disponibilité des produits ni des services et nous ne refuserons pas de traiter avec des partenaires commerciaux spécifiques pour des raisons illicites.

Pour plus d'informations sur l'engagement de Brambles en faveur d'une concurrence loyale, veuillez consulter le Manuel de la conformité en matière de concurrence mondiale.

La lutte contre la fraude

La fraude est à la fois contraire à l'éthique et illégale. On parle de fraude lorsqu'une personne ment, triche, trompe ou vole (que ce soit par des mots, un comportement ou en cachant ce qui devrait être divulgué) pour obtenir un avantage ou pour désavantager quelqu'un d'autre. Voici quelques exemples de fraude :

- Soumettre des faux rapports de dépenses ;
- Détourner des actifs de Brambles ou utiliser de manière abusive des biens de Brambles ;
- Traiter ou déclarer des transactions sans autorisation, notamment le report incorrect de dépenses sur un autre exercice comptable ou la comptabilisation incorrecte de produits provenant d'un autre exercice comptable ;
- Falsifier ou modifier des documents, y compris falsifier ou modifier des documents pour obtenir indûment des instruments négociables ou des virements électroniques, des virements ou des virements bancaires ; et
- Modifier ou manipuler de façon inappropriée des dossiers financiers ou des états financiers.

Chez Brambles, il incombe à chacun d'entre nous de prévenir et signaler les fraudes. Les cas de fraude réelle ou potentielle doivent être signalés à votre responsable ou à un membre de l'équipe juridique ou par le biais de l'un des mécanismes décrits dans la politique Speak Up, comme par exemple appeler la ligne d'assistance téléphonique Speak Up.

Faire ce qui est juste . . . Nous incarnons tous la conformité

Le respect des lois sur la concurrence n'empêche pas Brambles de se livrer à une concurrence dynamique, équitable et efficace. La passion de Brambles pour le succès nous motive à faire concurrence efficacement dans les limites de toutes les lois relatives à la concurrence applicables.

La lutte contre la corruption

Chez Brambles, nous nous engageons à respecter toutes les lois et normes anticorruption applicables dans les pays dans lesquels nous opérons, y compris le Code pénal australien, la législation anticorruption au Royaume Uni (UK Bribery Act) et la loi américaine relative aux pratiques de corruption internationale (US Foreign Corrupt Practices Act). Les activités de corruption sont par conséquent inacceptables. Cela signifie que :

- Nous ne tolérons pas la corruption, les pots-de-vin, le trafic d'influence et autres paiements corrompus dans le cadre de transactions commerciales à l'échelle internationale avec les gouvernements, les responsables du gouvernement (y compris les employés des entreprises publiques) et le secteur privé ;
- Nous n'offrirons, ne promettrons, ne ferons ni n'autoriserons, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur à quiconque pour obtenir un avantage commercial indu ;
- Nous suivons les lignes directrices de Brambles en matière de cadeaux et de marque d'hospitalité énoncées dans la [Politique anticorruption](#). De plus, il convient de rappeler que l'offre de cadeaux, de marques d'hospitalité ou de toute autre chose de valeur aux représentants du gouvernement, notamment les employés des entités détenues ou contrôlées par le gouvernement entre autres, est strictement réglementée et souvent même interdite. Nous n'offrirons pas de tels cadeaux ou marques d'hospitalité à moins d'avoir obtenu l'approbation du Groupe de prévention de la corruption ;
- Nous ne ferons pas de dons à des partis politiques au nom de Brambles ; et
- Nous suivons les procédures de due diligence applicables de Brambles et exigeons que tout tiers représentant Brambles soit soigneusement sélectionné et se conforme à la [Politique anticorruption](#) de Brambles et aux principes énoncés dans la [Politique à l'attention des fournisseurs](#).

Pour plus d'informations sur le principe de tolérance zéro de Brambles visant les pots-de-vin et la corruption, veuillez consulter la [Politique anticorruption](#).



Faire ce qui est juste... Nous incarnons tous la conformité

Afin de maintenir notre réputation de partenaire commercial de confiance, nous n'offrirons et n'accepterons que des cadeaux (cadeaux et marques d'hospitalité) de courtoisie appropriés .

Tel qu'énoncé dans la [Politique anticorruption](#), les cadeaux ou les marques d'hospitalité ne devraient jamais vous empêcher de prendre des décisions professionnelles justes et impartiales ou de donner l'impression que ces cadeaux ou marques d'hospitalité vous ont empêché de prendre des décisions professionnelles justes et impartiales. Par conséquent, le fait de donner ou recevoir des cadeaux et des marques d'hospitalité est jugé inapproprié avant ou pendant le processus d'appel d'offres ou de négociation de contrats.

À condition qu'il n'y ait pas d'appel d'offres ni de négociations en cours (et qu'aucun représentant du gouvernement ne soit impliqué) :

- Les marques d'hospitalité sont permises à condition qu'elles soient modestes, raisonnables et appropriées et qu'elles visent à améliorer l'image de notre entreprise, à mettre en avant nos produits et services ou à établir ou développer des relations commerciales.
- Des cadeaux peuvent être offerts ou acceptés s'ils sont peu fréquents, dans le seul but de cultiver ou développer une relation commerciale et s'ils sont inférieurs aux seuils financiers fixés dans la [Politique anticorruption](#). Comme indiqué dans la [Politique anticorruption](#), les cadeaux qui dépassent certains seuils financiers doivent être approuvés par le responsable ou le Groupe de prévention de la corruption.

La lutte contre le blanchiment d'argent

Brambles s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cela signifie que Brambles ne travaillera qu'avec des clients et des fournisseurs engagés dans des activités commerciales légitimes dont les fonds proviennent de sources légitimes. En tant qu'employé de Brambles, vous devez :

- Bien connaître les clients et les fournisseurs avec lesquels vous travaillez. Vous devriez collecter autant d'informations ou de documents que nécessaire pour bien les comprendre et vous assurer que leurs activités commerciales sont légitimes et que leurs fonds proviennent de sources légitimes ;
- Suivre toutes les procédures de diligences de connaissance du client et les procédures de vérification des tiers ;
- Suivre toutes les lignes directrices de Brambles afférentes aux formes de paiement acceptables ; et
- Être vigilant et signaler tout cas suspect ou danger potentiel de blanchiment d'argent ou d'autres activités illégales à votre responsable ou à l'équipe juridique ou par le biais de l'un des mécanismes décrits dans la politique Speak Up, comme par exemple appeler la ligne d'assistance téléphonique Speak Up.



Blanchiment d'argent

- Q :** **Pouvez-vous donner quelques exemples de cas de blanchiment d'argent ?**
- R :** **Vous trouverez ci-dessous des exemples de cas ou de dangers potentiels de blanchiment d'argent.**

- Un client tente de fournir de fausses informations pour ouvrir un compte ;
- Des offres de paiement en espèces qui sont suivies par des demandes de remboursement ;
- Les commandes, achats ou paiements inhabituels ou incompatibles avec l'activité ou les pratiques commerciales antérieures d'un client ; et
- Les transferts de fonds inhabituels à destination ou en provenance de pays non liés à l'opération commerciale.

Des demandes inhabituelles de la part de partenaires commerciaux pour accommoder la relation peuvent également constituer un exemple de cas ou de danger potentiel moins évident de blanchiment d'argent, en particulier dans le cadre de ventes ou d'acquisitions impliquant des pays qui maintiennent un contrôle des changes. On peut citer comme exemple :

- Une demande de facturation d'une entité qui n'est pas notre partenaire commercial et qui n'a pas de rôle évident dans le cadre de la transaction ;
- Un versement de fonds à un partenaire commercial dans un pays autre que celui où le partenaire commercial exerce ses activités (paiements à l'étranger) ; ou
- Restituer ou rembourser des paiements à une entité autre que l'entité à l'origine du versement à Brambles.

Ces dangers potentiels peuvent parfois indiquer un non-respect des lois fiscales locales ou des contrôles locaux des changes, ce qui peut constituer la base du blanchiment d'argent.

Les sanctions

En tant qu'entreprise internationale, Brambles s'engage à respecter toutes les sanctions et restrictions commerciales applicables aux pays dans lesquels nous opérons, notamment les embargos, les sanctions économiques, les douanes, le marquage produit ou l'indication du pays d'origine et les lois et règlements anti-boycott. Pour respecter cet engagement, vous devez :

- Suivre toutes les procédures commerciales relatives à l'importation de marchandises ou à l'exportation de marchandises, de logiciels ou de technologies ;
- Suivre toutes les procédures de diligences de connaissance du client et les procédures de vérification des tiers pour vous assurer que Brambles n'entretient pas de relations professionnelles dans des pays ou avec des personnes ou entités faisant l'objet d'un régime de sanctions ;
- N'utiliser que des agents en douane agréés par Brambles ; et
- Fournir des renseignements exacts, complets et en temps voulu sur les documents et les déclarations d'importation.

Pour vous aider à appliquer ces exigences, Brambles a adopté une Politique sur les sanctions. Il est important de se rappeler que cette Politique sur les sanctions impose entre autres des interdictions complètes à l'échelle nationale ainsi que l'application universelle du régime de sanctions australien dans l'ensemble des sociétés du groupe Brambles. Cette Politique est donc souvent plus stricte que la législation locale applicable.

Les taxes

Brambles s'engage à respecter les lois fiscales et à entretenir des relations ouvertes et constructives avec les autorités fiscales. Les lois fiscales sont fondamentalement complexes. Brambles s'efforce de respecter les lois en payant le bon montant d'impôt dans la bonne juridiction, en prenant soin de divulguer les informations pertinentes et en demandant des allègements ou des incitations quand cela est possible. Afin de renforcer la confiance du public, nous sommes en faveur d'une plus grande transparence quant aux impôts que nous payons et concernant les processus fiscaux en vigueur dans nos entreprises.

En outre, nous nous engageons à prévenir la facilitation de l'évasion fiscale. Dans la pratique, cela signifie que nous devons remettre en question toute demande inhabituelle de la part de clients, de fournisseurs, d'employés et de sous-traitants qui pourrait éventuellement être perçue comme l'obtention d'un avantage fiscal indu. Pour illustrer cela on peut citer les exemples suivants : les fausses descriptions de biens et de services, la facturation à une entreprise différente de celle à laquelle les biens ou les services ont été fournis, un paiement en espèces pour des services, des versements sur des comptes offshore dans des juridictions opaques, accepter des changements dans la description des dépenses ou des paiements destinés au personnel qui permettraient de réduire le montant dû au titre de l'impôt sur le revenu.

Veillez consulter la [Politique fiscale](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'engagement de Brambles en matière de transparence dans le cadre des paiements d'impôts et des processus fiscaux. Si vous avez des questions ou constatez un problème, veuillez contacter votre responsable ou l'équipe juridique ou utiliser l'un des mécanismes décrits dans la politique Speak Up, comme par exemple appeler la ligne d'assistance téléphonique Speak Up.



Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les principes énoncés dans notre Code

Nous nous engageons à être un partenaire responsable et utile au sein de la chaîne logistique, à développer une entreprise durable pour servir ses clients, ses employés et ses actionnaires, ainsi que les communautés dans lesquelles la société est présente.



Une base de fournisseurs robuste et dynamique est un facteur essentiel de notre réussite à long terme. Nous comptons sur l'expertise et les compétences de nos fournisseurs pour répondre aux besoins changeants de nos clients. Nous ne travaillons qu'avec des fournisseurs qui se conforment à toutes les lois applicables, notamment les lois applicables en matière de travail, d'emploi, d'environnement, de droits de l'homme, de salaires et d'horaires et de santé et sécurité. Lorsqu'un fournisseur ne respecte pas ces normes, Brambles prendra les mesures appropriées qui pourraient entraîner la résiliation de la relation avec le fournisseur.

Brambles s'engage à collaborer de manière équitable avec ses fournisseurs et dans le respect des lois comme indiqué dans la [Politique à l'attention des fournisseurs](#).

Faire ce qui est juste. . . Nous incarnons tous la conformité

Nous pouvons être tenus responsables, sur le plan de la réputation et parfois sur le plan juridique, des actions de nos fournisseurs lorsqu'ils agissent en notre nom. Par conséquent, vous devez lire attentivement les points suivants :

- Nous ne travaillons qu'avec des fournisseurs qui respectent nos valeurs et nos normes strictes en matière d'intégrité et qui les appliquent au niveau de leurs activités et leurs chaînes logistique. Les fournisseurs doivent accepter de respecter tous les aspects pertinents du Code et des politiques de Brambles, y compris la [Politique à l'attention des fournisseurs](#).
- Vous évitez les conflits d'intérêts lorsque vous sélectionnez un fournisseur et n'acceptez jamais de cadeaux inappropriés ou d'autres articles de valeur.
- Exprimez-vous si vous observez des conditions de travail dangereuses ou constatez des violations présumées des droits de l'homme dans notre chaîne logistique. Signalez le problème à votre responsable ou à un membre de l'équipe juridique ou des ressources humaines ou appelez la ligne d'assistance téléphonique Speak Up.
- Vous devrez prendre des mesures correctives appropriées, qui dans certains cas peuvent inclure la résiliation d'un contrat, si vous découvrez qu'un tiers n'a pas respecté les aspects pertinents du Code ou des politiques de Brambles, y compris la [Politique à l'attention des fournisseurs](#).

PROTÉGER NOTRE ENTREPRISE ET NOS ACTIONNAIRES

- Nous protégeons les actifs et les ressources de Brambles
- Les informations confidentielles
- La propriété intellectuelle
- La gestion des documents et obligations de conservation
- Les cessions d'actions
- Les rapports authentiques et précis
- Nous communiquons de façon responsable : La divulgation et les communications continues

Protéger notre entreprise et nos actionnaires

Chez Brambles, nous protégeons nos informations confidentielles ainsi que les informations confidentielles et personnelles de nos employés, de nos clients et de nos fournisseurs, et nous protégeons nos actifs contre le vol, la perte et l'utilisation abusive. Nous conservons des dossiers précis et fiables et nous œuvrons à prévenir la fraude ou les irrégularités.

Nous protégeons les actifs et les ressources de Brambles

Nous devons protéger les actifs de Brambles contre le vol, la perte et l'utilisation abusive. Parmi ces actifs on peut citer notamment les bâtiments ou les usines dans lesquels nous travaillons, les palettes, les caisses, les conteneurs, les fûts ou l'équipement de rebut que nous possédons, la technologie que nous utilisons pour travailler, les ordinateurs et les smartphones qui nous interconnectent. Les actifs de Brambles de doivent pas être utilisés :

- Pour votre gain personnel ; ou
- De manière illégale ou contraire à l'éthique.

L'utilisation personnelle de certains actifs, dans la limite du raisonnable et conformément aux politiques et procédures locales, peut être autorisée. Cependant, l'utilisation personnelle de ces actifs doit être appropriée, peu fréquente et légale, et ne jamais nuire à votre travail ou au travail de vos collègues chez Brambles. Rappelez-vous que les informations que vous créez, partagez ou téléchargez sur les systèmes de Brambles appartiennent à Brambles. Nous nous réservons le droit de surveiller l'utilisation des systèmes à tout moment, dans la mesure autorisée par la loi.

Les informations confidentielles

La protection des informations confidentielles, y compris les données à caractère personnel, pouvant être utilisées pour identifier une personne, comme son nom, son adresse, son numéro de téléphone et son adresse électronique, est un élément clé de notre succès chez Brambles. Chacun d'entre nous se doit de respecter et de protéger la confidentialité et la sécurité de ces informations. Vous ne pouvez collecter, utiliser et accéder à des informations confidentielles que dans la mesure autorisée par nos politiques de confidentialité et de sécurité, y compris notre Politique mondiale de confidentialité, la Politique mondiale de confidentialité des données des employés et l'Addendum pour l'Union européenne et les lois applicables en matière de protection des données.



La propriété intellectuelle

Les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce et les secrets commerciaux sont des actifs précieux de Brambles. Vous devez donc protéger notre propriété intellectuelle. N'oubliez pas que Brambles est propriétaire de tous les produits (tels que les idées, les procédés et les inventions) que vous développez ou concevez dans le cadre de votre travail dans l'entreprise dans la mesure permise par la loi. Ce droit de propriété perdure même si vous quittez Brambles. Si vous constatez ou soupçonnez une utilisation présumée abusive de la propriété intellectuelle Brambles, exprimez-vous.

Faire ce qui est juste. . . Nous incarnons tous la conformité

Nos clients et nos fournisseurs nous confient des informations confidentielles. La protection de ces informations confidentielles est une responsabilité importante ; nous devons donc nous assurer de prendre toutes les mesures appropriées lorsque nous accédons ou utilisons des informations confidentielles.



La gestion des documents et obligations de conservation

Il incombe à chacun d'entre nous d'assurer l'intégrité des documents que nous contrôlons. Vous devez connaître et vous conformer à la [Politique mondiale de rétention](#) et à son [Annexe](#) qui ont trait à la gestion, au stockage et à l'élimination des dossiers. Il est interdit de détruire ou d'éliminer des informations qui pourraient être nécessaires dans le cadre d'une enquête, d'un audit ou d'une procédure judiciaire. Si vous recevez un avis d'obligation de conservation, suivez les instructions de l'avis. Si vous avez des doutes quant à la procédure à suivre, veuillez consulter la [Politique mondiale de rétention](#) ou contacter un membre de l'équipe juridique.

Les cessions d'actions

Les administrateurs et les employés ne peuvent pas acheter ou vendre des actions Brambles s'ils disposent d'informations sensibles relatives au prix qui ne sont généralement pas disponibles sur le marché. Cela signifie notamment que :

- Vous ne devriez jamais acheter ou vendre des actions Brambles, directement ou par l'intermédiaire de proches ou d'autres personnes ou entités, si vous disposez d'informations sensibles relatives au prix qui ne sont généralement pas disponibles sur le marché qui pourraient faire monter ou baisser le prix de ces actions ; et
- Vous ne devriez jamais recommander ou suggérer à quiconque d'acheter ou de vendre des actions Brambles si vous disposez d'informations sensibles relatives au prix qui ne sont généralement pas disponibles sur le marché qui pourraient faire monter ou baisser le prix de ces actions.

Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter la [Politique relative à la négociation de titres](#) de Brambles.

Les rapports authentiques et précis

L'enregistrement et la tenue des dossiers précis nous aident à respecter nos obligations légales et réglementaires et à protéger notre réputation et notre crédibilité sur les marchés où nous exerçons nos activités. Quel que soit notre rôle, il incombe à chacun d'entre nous de s'assurer que les dossiers commerciaux et financiers de Brambles sont authentiques, complets, exacts et légitimes.

Qu'est-ce qu'une obligation de conservation ?

Lorsque nous anticipons raisonnablement une action judiciaire, l'équipe juridique peut vous demander de conserver les documents (peu importe leur format) pertinents à l'affaire ou à l'enquête. Vous devrez alors prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que les documents sont conservés et ne sont pas détruits.

Nous communiquons de façon responsable : La divulgation et les communications continues

Nous nous efforçons de mettre des informations complètes, légitimes et précises sur les activités de Brambles à la disposition de nos actionnaires en temps utile. Nous nous engageons à informer de manière adéquate la bourse australienne de tout élément susceptible d'avoir un effet significatif sur le cours des actions de Brambles.

Comme indiqué dans les [Lignes directrices du groupe pour le signalement des incidents graves](#), nos responsables doivent communiquer toute situation sérieuse et inattendue à la direction de Brambles afin que celle-ci puisse ensuite décider de la procédure à suivre et déterminer si et comment les informations doivent être communiquées à l'interne et à l'externe. On peut citer les cas de figure suivants :

- Le décès d'un sous-traitant, d'un membre du personnel ou du public ;
- Des incidents ayant entraîné (ou pouvant entraîner) de graves dégâts écologiques ;
- Le contournement effectif ou la tentative de contournement des politiques comptables, des contrôles comptables internes ou des questions d'audit, y compris la fraude ou une erreur délibérée dans la préparation, l'évaluation, l'examen ou l'audit des dossiers financiers de Brambles, ou des déclarations fausses ou trompeuses concernant des informations figurant dans les dossiers financiers, les rapports financiers ou les rapports d'audit de Brambles ;
- Les actes illégaux effectifs ou potentiels, la fraude ou les conflits d'intérêts importants ;
- Les violations effectives ou potentielles de la loi américaine relative aux pratiques de corruption internationale, de la législation anticorruption au Royaume Uni ou de toute autre loi anticorruption ou loi liée à la corruption ; et
- Les incidents ayant entraîné (ou pouvant entraîner) une attention négative de la part des médias ou du public, des poursuites pénales ou des litiges majeurs, des temps d'arrêt opérationnels importants ou des dommages matériels ou une responsabilité financière (après assurance) dépassant 400 000 GBP ; 500 000 USD ; 1 000 000 AUD ; ou 600 000 Euros.

Si le problème disparaît, c'est très bien. Cependant les responsables ne devraient pas attendre de voir ce qui se passe. Tous les responsables sont à un moment donné confrontés à un problème grave et inattendu. Des accidents se produisent malgré la meilleure planification. La direction de Brambles ne devrait jamais prendre connaissance d'un problème grave et inattendu connu d'un responsable par le biais d'analystes, des médias ou d'une autre source extérieure.

Contactez immédiatement votre responsable si vous avez constaté un incident grave, important et inattendu. Il incombe à votre responsable de faire remonter ces informations.

Pour veiller à ce que les bonnes informations soient communiquées en externe, certaines personnes chez Brambles sont autorisées à faire des déclarations publiques aux médias, investisseurs et analystes. Personne d'autre ne doit communiquer avec ces tierces parties. Les déclarations publiques incluent les communications par l'intermédiaire des médias sociaux ou les technologies de réseaux sociaux. Pour obtenir plus de renseignements sur les lignes directrices de Brambles en matière de communications internes et externes, veuillez consulter la [Politique d'entreprise en matière de divulgations et de communications continues](#) de Brambles.

Il appartient à la direction de Brambles de décider si les incidents graves doivent être communiqués à l'externe. Il nous incombe à tous, chez Brambles, de suivre les directives de communication interne afin de s'assurer que la direction de Brambles dispose de tous les faits dont elle a besoin le plus rapidement possible afin de pouvoir prendre une décision éclairée.

Faire ce qui est juste. . . Nous incarnons tous la conformité

Faites toujours preuve de bon sens lorsque vous devez décider de communiquer un problème à la direction de Brambles. En cas de doute, signalez tout problème.

Faire ce qui est juste. . . Nous incarnons tous la conformité

Utilisez les réseaux sociaux à bon escient. Rappelez-vous que le bouton « supprimer » n'existe pas. Pour obtenir plus d'informations, veuillez consulter la [Politique sur les réseaux sociaux](#) de Brambles qui énonce les principes directeurs et une liste de conseils sur ce qu'il faut et ne faut pas faire.

PROTÉGER NOS COLLECTIVITÉS

- Nous respectons l'environnement
- Nous nous impliquons dans les communautés
- Activités politiques personnelles
- Révision du Code

Protéger nos communautés

Nous reconnaissons la responsabilité qui nous incombe visant à mener nos activités de manière à protéger et à améliorer les communautés dans lesquelles nous vivons et exerçons nos activités.

Nous respectons l'environnement

Brambles est une entreprise qui respecte l'environnement. Notre engagement en faveur du développement durable et de l'objectif Zéro accident qui, comme indiqué ci-dessus, signifie aucune blessure, aucune détérioration de l'environnement et aucun effet négatif sur les droits de l'homme, prouve cela. Notre modèle circulaire « partager et réutiliser », qui permet notamment de réduire les émissions, les déchets, la demande et l'exploitation des ressources naturelles dans notre entreprise et dans les chaînes logistiques internationales dans lesquelles nous opérons, se trouve au cœur de notre programme de développement durable. Notre objectif est de fournir des solutions d'entreprise innovantes, efficaces, sûres et durables de support à nos clients. Pour nous aider à respecter nos engagements, nous vous demandons de :

- Respecter la Charte zéro accident et de soutenir les efforts de développement durable au travail ;
- Réduire votre consommation d'énergie et d'éteindre les équipements électriques lorsque vous ne les utilisez pas ;
- Minimiser l'utilisation de fournitures de bureau en n'utilisant que ce qui est nécessaire ;
- Minimiser les impressions ou toute autre utilisation du papier ;
- Minimiser la consommation d'énergie et réduire les émissions et les déchets ; et
- Éliminer les déchets inévitables de manière responsable et recycler toujours le plus possible.

Pour plus d'informations sur notre engagement en faveur de l'environnement, veuillez consulter la [Politique environnementale](#) de Brambles qui s'applique à l'échelle internationale même dans les pays qui n'ont peut-être pas encore adopté de lois en matière de protection de l'environnement.



Nous nous impliquons dans les communautés

L'engagement au sein des communautés est un élément essentiel de la mission de Brambles. Il est important que les dépenses d'entreprise soient alignées sur nos stratégies commerciales. Les paiements versés par une entreprise à des organismes qui ne sont pas soumis à l'impôt doivent être examinés et traités conformément aux politiques locales et au Guide des procédures concernant les contributions financières aux organisations communautaires de Brambles.

Activités politiques personnelles

Brambles ne fait aucun don à des partis politiques. Néanmoins, les employés de Brambles sont libres de s'engager dans des activités politiques personnelles dans la mesure où ces activités ne nuisent pas à une exécution satisfaisante et dans le respect des délais de leurs fonctions chez Brambles. Il convient de distinguer les actions et opinions individuelles de celles de Brambles et de n'utiliser aucun actif ou ressource de Brambles pour promouvoir des activités politiques personnelles. De plus, nous ne pouvons en aucun cas contraindre ou obliger d'autres employés de Brambles à faire des dons ou verser des contributions à des partis politiques.

Révision du Code

Le Conseil d'administration de Brambles procédera à une révision de ce Code au moins une fois par an pour contrôler qu'il est à jour et qu'il continue de refléter les attentes de nos parties prenantes et des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.